

HAUT PAYS DU VELAY

communauté

Mise en valeur du patrimoine bâti en Centre-Bourg
Dossier de demande d'aide financière intercommunale
à la rénovation de façades et/ou de murs en pierres

Pièces à fournir au dépôt du dossier :

- Imprimé de demande d'aide financière dûment rempli et signé.
- Copie de l'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable ou permis de construire) accordée.
- Deux photographies au minimum de(s) façade(s) ou du mur de pierre : vues lointaine et rapprochée.
- Devis descriptif(s) et estimatif(s) des entreprise(s) et/ou fournisseur(s).
- Attestation de propriété ou copie des titres de propriété.

Dans le cas d'une copropriété : le règlement de copropriété, le procès-verbal de l'assemblée générale ayant autorisé les travaux et précisant le syndic ou le copropriétaire habilité à déposer la demande de subvention et à percevoir les fonds.

- Un RIB (Relevé d'Identité Bancaire).

Pièces à fournir à l'achèvement des travaux :

- La ou les factures acquittées,
- La déclaration attestant l'achèvement des travaux et conformité des travaux (D.A.A.C.T.),
- Les photographies après travaux (vues lointaine et rapprochée).

Je soussigné(e) (demandeur de la subvention)

Représenté par (si personne morale)

Domicilié(e) à

Téléphone (fixe/portable)

Adresse mail

Je suis :

- Propriétaire occupant Copropriété
- Propriétaire bailleur Indivision

Le projet concerne :

- Maison individuelle Mur en pierres
- Immeuble en pleine propriété Immeuble en copropriété. Nombre de logements :
- Autre

Adresse de la construction concernée par la demande :

N° de parcelle(s).....

Les travaux sont évalués par l'entreprise à :

..... Euros H. T.

..... Euros T. T. C.

Date prévisionnelle de démarrage des travaux

Autorisation d'urbanisme (déclaration préalable ou permis de construire) déposée le

Engagement du demandeur

Je soussigné(e) (nom et prénom) : porteur(se) du projet de réhabilitation

de façade située

de mur de pierre situé

Certifie exacts les renseignements portés ci-avant.

J'ai pris connaissance du règlement d'attribution de la prime d'aide financière inter-communale à la rénovation de façade et/ou de mur en pierres.

Je m'engage à :

- Ne pas commencer les travaux avant d'avoir reçu la notification de l'autorisation d'urbanisme relative au projet et la notification de l'accord de subvention.
- Commencer les travaux dans un délai de 6 mois à compter de la notification de l'avis favorable de subvention.
- Faire réaliser les travaux conformément au projet défini et approuvé, des prescriptions édictées et des conseils donnés.
- Faire réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment inscrits soit au registre du commerce, soit au répertoire des métiers et de ne pas recourir à du travail clandestin ou dissimulé pour la réalisation des travaux. L'intervention des entreprises doit comprendre la fourniture et la mise en œuvre des matériaux et équipements.

Je reconnais être informé(e) que :

- La Commune ou la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon se réservent la possibilité d'effectuer des contrôles à tout moment. Le non-respect des engagements contractés entraîne l'annulation de l'aide.
- Le versement de la subvention ne pourra intervenir qu'après la production des factures acquittées, des photographies de la ou des façade(s) rénové(es) ou mur(s) en pierre, et de la conformité des travaux vérifiée et après l'avis favorable de la Commission d'Attribution.

J'ai bien pris note que la présente demande ne valait pas confirmation de l'aide intercommunale.

Fait à

Signature du demandeur

Partie réservée à l'administration

1° AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE AVANT TRAVAUX :

Date de dépôt de la demande :

Date de présentation à la commission :

Montant global des travaux :T. T. C. (ou H. T.)

Avis de la commission consultative sur dépôt du dossier :

- Avis favorable
- Avis défavorable
- Sous réserve
- Dossier incomplet
- Modification à apporter

.....
.....
.....

Montant de la prime attribuée sous réserve du respect du règlement et des prescriptions ci-dessus émises.

2° DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SUR LE MONTANT DE LA PRIME ATTRIBUEE :

Présentation devant le Bureau Communautaire, le :

- Avis favorable
- Avis défavorable

3° AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE APRES TRAVAUX :

Viste sur chantier le :

Avis de la CA ou du Maire :

Date de présentation à la commission :

Avis de la Commission Consultative sur les travaux réalisés :

- Avis favorable
- Avis défavorable
- Sous réserve
- Dossier incomplet
- Modification à apporter

.....
.....
.....

4° LE PRESIDENT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VERSERA LA SOMME DE :